

Modalités de réservation d'un stage

Pour s'inscrire à une formation de Russe au CREF-R, il est nécessaire que vous nous fassiez parvenir au préalable une demande de devis via le site www.etudierle.russe.fr ou www.studyrusianinrussia.com

Sous 24 heures, le CREF-R vous proposera un devis et un contrat de formation, reprenant les différentes prestations proposées. La réservation sera enregistrée après validation de votre part de ce devis et paiement d'un acompte de 200€ sur la plate-forme de paiement en ligne du CREF (en collaboration avec « Chronopay ») ou par virement bancaire (dans ce cas, les frais de virement sont à votre charge).

Paiement des frais de scolarité et de logement

Dès réception de votre acceptation du devis et du paiement de l'acompte, un mail de confirmation vous est envoyé indiquant le solde à régler, au plus tard 30 jours avant la date de début du stage.

Pour les inscriptions effectuées moins de 30 jours avant la date de début du stage, la totalité du coût du stage doit être payée au moment de l'envoi du formulaire d'inscription.

À SAVOIR : l'intégralité du paiement doit être réalisée avant le début du stage. Les frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.

Scolarité

Les cours sont donnés sur la base des programmes établis par l'équipe pédagogique du CREF et homologués par le Ministère Russe de l'Education. Le matériel pédagogique est choisi par l'équipe pédagogique du CREF en fonction du niveau et des objectifs spécifiques des étudiants ; le matériel pédagogique est inclus dans le coût de la formation, sauf demande particulière.

Les cours sont donnés dans les locaux du CREF à Moscou, Saint-Pétersbourg et Nijni-Novgorod, par des professeurs diplômés en RKI (enseignement de la langue russe comme langue étrangère).

En cas d'absence d'un professeur, le CREF s'engage à le remplacer ou à compenser le cours par un cours proposé à un horaire différent, dans la limite des dates de séjour des étudiants. Si le CREF était dans l'impossibilité de proposer un cours de remplacement, les heures perdues seraient remboursées.

L'emploi du temps des étudiants est communiqué pour une semaine, au plus tard le lundi matin avant le 1^{er} cours. En dehors des cours, les étudiants peuvent profiter des facilités du CREF pour se documenter ou accéder à Internet.

Hébergement en famille d'accueil

Les étudiants ayant demandé à l'école de réserver leur hébergement en famille d'accueil en leur nom recevront les coordonnées de leur famille d'accueil au moins 7 jours avant la date de début du stage, sauf en cas d'inscription tardive.

Les étudiants devront communiquer, au plus tard 3 jours avant leur arrivée en Russie, leur heure d'arrivée, afin de prévenir la famille d'accueil.

Les familles d'accueil sont choisies en partenariat avec la société « Evrosemia », selon un cahier des charges précis (proximité du métro, confort des chambres, accessibilité des parties communes, etc). En cas de problème avec la famille, le CREF s'engage à essayer de proposer une solution alternative de logement dans une autre famille d'accueil. En cas d'impossibilité de trouver une solution convenable, le CREF s'engage à rembourser le client des frais de logement engagés pour les jours de stage restants.

Autres formes d'hébergement

Outre l'hébergement en familles d'accueil, le CREF peut aider les étudiants à trouver d'autres formes d'hébergement (Appartement, hôtel). Sur demande du client, le CREF pourra établir un devis pour ces services.

Transferts

En collaboration avec la société « Evrosemia », le CREF peut proposer un service d'accueil et de transfert dans les aéroports et gares de Moscou. Ce service est payant selon les tarifs affichés sur le site ; le tarif affiché s'entend pour un voyage, pour 3 personnes maximum par voiture.

Conditions d'annulation ou de modification d'un stage de la part de l'étudiant

En cas d'annulation du séjour, du fait de l'étudiant, avant la date de début du stage, le CREF remboursera le montant du séjour, moins la somme forfaitaire de EUR 200 pour frais de dossier.

Après le début du stage, l'étudiant doit donner 3 jours de préavis écrit au directeur pour tout changement ou annulation concernant un stage. Des frais d'annulation correspondant au prix d'une semaine de stage seront facturés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation, d'absence pour cause de maladie ou de toute autre cause.

Lorsqu'un étudiant se voit refuser un visa d'étudiant ou un permis d'études et fournit à l'école une copie de la lettre de refus avant le premier jour de cours ou le premier jour, l'école lui remboursera les frais du stage.

Modification ou annulation d'un stage de la part de l'école

En cas d'impossibilité d'organisation d'un cours aux dates demandées par l'étudiant, le CREF s'engage à proposer une date ou un cours alternatif. Si cette solution alternative ne convenait pas, le CREF s'engage

à rembourser l'intégralité des sommes payées par l'étudiant. Aucune compensation autre que le remboursement de ces frais (indemnité) ne pourra être demandée.

Formalités et assurance

Les étudiants doivent eux même s'assurer qu'ils sont en règle pour entrer sur le territoire Russe. A la demande du client, le CREF peut indiquer des intermédiaires susceptibles d'assister les étudiants dans leurs démarches (agences de voyage) ; en aucun cas, le CREF ne peut être tenu responsable d'éventuels problèmes avec ces intermédiaires.

Après inscription, Le CREF assure la délivrance d'une invitation permettant la délivrance d'un visa Russe (visa touriste ou étudiant selon la durée du séjour). Cette invitation peut être délivrée et acheminée en 4 semaines ; pour une délivrance et un acheminement dans des délais plus courts, un supplément sera demandé par rapport aux tarifs affichés. Eventuellement, le CREF peut envoyer par fax une copie de l'invitation (ou du Voucher) ; l'étudiant devra s'assurer que le Consulat de Russie accepte de délivrer un visa sur la base d'une copie du document original.

Le CREF n'effectuera l'enregistrement sur leur lieu de vie que pour les étudiants invités effectivement par le CREF ; la démarche d'enregistrement est obligatoire pour tout séjour supérieur à trois jours consécutifs dans une ville.

Le CREF ne pourra être tenu responsable d'aucun manquement des étudiants aux lois et règlements réglementant le séjour des étrangers sur le territoire de la Fédération de Russie. En cas d'infraction grave ou répétée, le CREF se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un étudiant, sans qu'aucune compensation ne puisse être exigée.

Les étudiants doivent souscrire eux-mêmes à une assurance voyage pour couvrir les frais médicaux et de rapatriement en cas de maladie ou accident.

Cette brochure, émise par l'école, contient les seules conditions auxquelles l'on peut faire référence en cas de différend entre l'étudiant et l'école. Les présentes conditions générales sont régies par la loi russe et n'affectent pas vos droits en tant que consommateur selon la loi russe.